



Stratégie du SAGE Rupt de Mad, Esch, Trey

UN SAGE POUR CONFORTER LA RESILIENCE DU TERRITOIRE PAR LES FILIERES ET LES ATTACHEMENTS



**La stratégie du SAGE votée par la CLE
le 27/02/2026**

Avec le soutien financier



Maître d'ouvrage



Bureaux d'études



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
LES AMBITIONS DU SAGE	4
Quatre ambitions incontournables et complémentaires	4
Des objets d’actions centraux pour le SAGE	5
Deux grands principes pour guider les niveaux d’ambition	6
LA PHILOSOPHIE D’ENSEMBLE DE LA STRATEGIE DU SAGE	7
Une approche économique et socio-culturelle innovante, pour compléter les dynamiques existantes dans le monde de l’eau	7
En complément, un positionnement d’aiguillon sur les enjeux techniques de l’eau et des milieux aquatiques	9
Et une logique prudente dans la mobilisation de la ressource en eau	9
LES OBJECTIFS ET ACTIONS CLEFS	10
1. Développer davantage de débouchés économiques pour les filières « alliées » de l’eau	10
2. Mettre en place des dispositifs participatifs relevant des politiques culturelles et de la médiation artistique	12
3. Suivre et orienter les actions eau et milieux aquatiques	13
4. Promouvoir et accompagner les économies d’eau	13
LE FONCTIONNEMENT DU SAGE	14
Les fonctions transversales assurées par le SAGE pour mettre en œuvre sa stratégie	14
Des fonctions spécifiques de la Commission Locale de l’Eau et de sa cellule d’animation induites par la stratégie choisie	16
Des partenaires diversifiés à impliquer dans le soutien ou le montage des filières agroécologiques et tourisme	17
LES FORCES, FAIBLESSES ET RISQUES DE CETTE STRATEGIE	17
DE LA STRATEGIE AUX DOCUMENTS DU SAGE : PROPOSITION D’UNE STRUCTURATION DES DOCUMENTS DU SAGE	19
ANNEXE 1. LES ENJEUX DU SAGE RUPT DE MAD ESCH TREY ARRETES PAR LA COMMISSIONS LOCALE DE L’EAU EN 2023	30
ANNEXE 2. LES TEMPS FORTS DE L’ELABORATION DE LA STRATEGIE DU SAGE	31

INTRODUCTION

Les acteurs du territoire Rupt de Mad-Esch-Trey se sont engagés dans l'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Les deux premières étapes ont consisté à rassembler et organiser la connaissance sur les différents sujets de gestion de l'eau et des milieux aquatiques et à identifier les enjeux spécifiques à traiter (cf. annexe 1). Ces éléments constituent l'état des lieux du SAGE (état initial et diagnostic) qui a été validé en 2023 par la Commission Locale de l'Eau (CLE). En complément, la CLE et sa structure porteuse le Parc naturel régional de Lorraine (PnRL) ont mené des études structurantes pour le territoire et pour les documents du SAGE : gestion quantitative des ressources en eau, inventaire des zones humides, stratégie pour une méthanisation durable.

La Commission Locale de l'Eau a ensuite engagé une réflexion pour définir une stratégie à 10 ans pour traiter ces enjeux qui a abouti au choix d'une **stratégie votée par la Commission Locale de l'Eau le 27 février 2026**.

Le présent document expose les différents éléments qui constituent la stratégie du SAGE retenue.

Rappelons que cette stratégie est issue d'un travail de co-construction opéré avec la Commission Locale de l'Eau et ses Commissions Thématiques (cf. annexe 2), qui a permis d'identifier :

- le « socle » du SAGE, réunissant les objectifs et actions s'imposant à la Commission Locale de l'Eau - les « passages obligés » ;
- les choix stratégiques réellement ouverts pour la Commission Locale de l'Eau, ayant permis de distinguer trois scénarios stratégiques alternatifs pouvant compléter ce socle et donner le sens et les conditions de sa mise en œuvre.

La stratégie du SAGE retenue est donc constituée, d'une part, de ce socle et, d'autre part, du scénario finalement choisi par la Commission Locale de l'Eau, à l'issue d'un processus d'analyse comparative et de délibération approfondi. Le présent document vise à unifier ces deux éléments constitutifs, afin de formaliser, de manière univoque et resserrée, ce qui est désormais la stratégie du SAGE Rupt de Mad, Esch, Trey.

Sur la base de cette stratégie, la Commission Locale de l'Eau devra ensuite s'atteler à la rédaction des documents du SAGE, le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource (PAGD) et le Règlement, avec comme horizon un SAGE approuvé en 2028. Pour faciliter cette rédaction, la dernière partie de ce document propose une déclinaison possible de la stratégie en grands objectifs et objectifs opérationnels qui pourra servir de base de travail aux instances du SAGE. Il s'agit d'une proposition qui n'a pas été présentée ni débattue à ce jour par les instances.

La stratégie du SAGE Rupt de Mad, Esch, Trey : un sage pour conforter la résilience du territoire par les filières et les attachements

LES AMBITIONS DU SAGE

Quatre ambitions incontournables et complémentaires

Défendre des paysages fonctionnels pour l'eau

La question de l'attractivité du territoire constitue un enjeu transversal, que cela soit pour soutenir le développement des filières à bas niveau d'impact (BNI) nécessaires pour assurer la bonne qualité de l'eau, ou pour mieux valoriser le territoire d'un point de vue socio-économique, au profit des habitants et acteurs locaux. Cette attractivité repose avant tout sur un des atouts du territoire, à savoir ses paysages, pour beaucoup liés à la présence de l'eau. **La défense des paysages fonctionnels pour l'eau est ainsi apparue comme une ambition globale incontournable pour le SAGE.**

Restaurer et maintenir une qualité de la ressource en eau brute pour assurer la pérennité de l'alimentation en eau potable

Cette ambition découle d'un impératif qui a mobilisé historiquement les acteurs sur le bassin du Rupt de Mad : la nécessité de **restaurer et maintenir une qualité de la ressource en eau brute**, issue des eaux superficielles, **pour assurer la pérennité de l'alimentation en eau potable (AEP)**. Le Rupt de Mad est en effet un bassin d'alimentation important pour les habitants du territoire mais surtout pour ceux de la région messine, dont l'Eurométropole de Metz. Le Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM) prélève ainsi en moyenne 11 Mm³/an exportés en dehors du territoire du SAGE pour alimenter en direct environ 200 000 personnes, et 200 000 supplémentaires en secours. Sur les bassins du Trey et de l'Esch, la qualité de la ressource en eau brute est aussi un enjeu mais elle renvoie ici plutôt au maintien d'un équilibre qui est fragile au contraire d'une véritable reconquête comme sur le Rupt de Mad.

Renforcer la solidarité entre le territoire du SAGE et le bassin de consommation situé en dehors du SAGE

De cette situation essentiellement exportatrice du territoire du SAGE découle un deuxième impératif : la question de **la solidarité entre le territoire du SAGE**, producteur d'eau brute pour l'AEP (sur le bassin versant du Rupt de Mad) **et les bassins de consommation, situés en dehors du territoire du SAGE** (la région messine), est **un enjeu incontournable pour la crédibilité politique du SAGE**. Dans la suite de la démarche Mad'in l'Eau Reine, des premières actions traduisant concrètement cette solidarité recherchée ont déjà été mises en place. La plus emblématique est l'instauration d'un Paiement pour Services Environnementaux (PSE)¹ sur le bassin du Rupt de Mad financé par le SERM et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse au profit des agriculteurs du territoire du bassin versant du Rupt de Mad. Le SERM s'implique également dans diverses manifestations notamment autour du lac de Madine, dans la surveillance de la ressource (flux de nitrates) et dans la recherche de débouchés, au sein de l'agglomération messine, pour les filières agricoles du territoire.

¹ Le PSE Rupt de Mad rémunère les agriculteurs qui préservent leurs prairies permanentes et les gèrent de manière extensive, qui mettent en place des cultures à bas niveau d'impact et diminuent les traitements aux herbicides, dans un objectif de préservation de la ressource en eau.

L'enjeu est ici de **consolider et renforcer cette solidarité** afin qu'elle profite plus globalement à l'attractivité du territoire, au-delà des agriculteurs, dans la globalité et dans la durée.

Respecter les objectifs d'étiage et les volumes prélevables définis dans l'étude ressource et validés par la Commission Locale de l'Eau le 22/11/2024

L'étude « ressources »² a permis à la Commission Locale de l'Eau de se positionner sur des objectifs de gestion quantitative, sur la base d'un diagnostic quantitatif partagé basé sur la période actuelle (2001-2020), et de scénarios prospectifs à l'horizon 2050. Cette étude porte sur la gestion quantitative en période de basses eaux (d'avril à novembre). Plusieurs choix de la Commission Locale de l'Eau sont ainsi d'ores et déjà actés et sont donc à inscrire dans la stratégie du SAGE.

- La Commission Locale de l'Eau a notamment acté le **respect des objectifs d'étiage et des volumes prélevables, répartis entre usages et fixés à l'échelle des 7 unités de gestion du territoire du SAGE**.
- L'étude a mis par ailleurs en avant des **volumes prélevables résiduels actuels** potentiellement mobilisables, sur certaines unités de gestion et à certains mois de la période des basses eaux. Ces volumes résiduels correspondent à une situation où les volumes prélevables calculés sont supérieurs aux volumes prélevés historiquement. **La Commission Locale de l'Eau a un rôle à jouer dans le pilotage de l'utilisation potentielle de ces volumes prélevables résiduels actuels**. Elle a, à ce sujet, déjà exprimé, lors des discussions des résultats de l'étude ressources, que, pour les unités de gestion où les volumes résiduels n'étaient effectifs que quelques mois dans l'année, le reste du temps la situation étant déficitaire, **le développement de nouveaux usages sur des secteurs en déficit ne paraissait pas approprié**.
- Enfin, la Commission Locale de l'Eau a également acté **un scénario d'économie d'eau** à un niveau équivalent à celui défini dans le cadre du Plan d'Adaptation au Changement Climatique (PACC) du bassin Rhin-Meuse, validé par le comité de bassin, soit **des économies à hauteur de de 11% pour l'usage AEP et 10% pour les autres usages**³ (tourisme, industrie) par rapport aux volumes prélevés sur la période 2018-2020. Ces économies d'eau permettraient de dégager des volumes prélevables résiduels supplémentaires par rapport à ceux actuels. Il a cependant été considéré que **l'utilisation de ces volumes résiduels futurs ne devra être envisagée uniquement qu'une fois les économies d'eau réalisées et constatées**, soit probablement à un horizon de 5 à 10 ans, afin de s'assurer que les milieux ne deviennent pas la variable d'ajustement. En fonction des efforts réalisés, du suivi des milieux, la Commission Locale de l'Eau pourra alors mettre à l'agenda, la mobilisation de ces volumes résiduels supplémentaires, en cohérence avec sa stratégie (cf. ci-dessous).

Des objets d'actions centraux pour le SAGE

Sur le territoire du SAGE, ces ambitions — les paysages fonctionnels de l'eau et participant à la préservation de la ressource en eau — s'incarnent concrètement dans des éléments spécifiques qui sont au cœur de l'action du SAGE.

D'une part, les **infrastructures agroécologiques** et en premier lieu les prairies et les haies. Les prairies en particulier renvoient à **une stratégie d'alliance du SAGE avec l'élevage herbager** qui était déjà centrale dans les réflexions de la démarche Mad in L'Eau Reine, sur le bassin versant Rupt de Mad. Mais l'intérêt de **cette alliance vaut aussi pour l'ensemble du territoire, y compris sur les bassins versants de l'Esch et du Trey**.

D'autre part, **les cours d'eau et leurs végétations rivulaires** (ripisylves ou bandes rivulaires), **les zones humides** (y compris forestières) et **les étangs patrimoniaux** constituent également, avec les prairies et les haies, des éléments constitutifs des paysages fonctionnels de l'eau et de la biodiversité associée, supports de l'attractivité des territoires du SAGE. Il est question ici des trames vertes et bleues et du développement des réservoirs et corridors au sein du territoire

² Étude de gestion quantitative des ressources en eau du SAGE Rupt de Mad, Esch, Trey, PnrL, 2024 Suez Consulting/Romain Belleville/Aquascop.

³ L'agriculture n'est pas concernée par les efforts d'économie d'eau inscrits dans le PACC.

agricole notamment. Ces éléments renvoient aux Solutions fondées sur la Nature considérées comme une orientation forte du SAGE⁴, soit en tant que condition pour envisager de mobiliser de nouvelles ressources en eau, soit comme une logique technique centrale à promouvoir pour les actions GEMAPI. Ainsi, les Solutions fondées sur la Nature sont à considérer dans la stratégie du SAGE. Ces solutions renvoient à un champ d'actions multiples dont on pourra retenir, selon la définition de l'UICN (2016) qu'elles doivent satisfaire à 3 exigences principales :

- Contribuer de façon directe à un défi de société identifié, autre que celui de la conservation de la biodiversité : dans le cadre du SAGE il s'agit de la préservation des paysages fonctionnels de l'eau et de la qualité de la ressource en eau ;
- S'appuyer sur le fonctionnement des écosystèmes ;
- Présenter des bénéfices pour la biodiversité⁵.

Ces objets renvoient à des actions très concrètes relevant globalement de la GEMAPI⁶ : la restauration de cours d'eau, la préservation et restauration des zones humides et des ripisylves, le rétablissement de la continuité écologique, la gestion des étangs, la mise en place d'infrastructures agroécologiques pour lutter contre l'érosion (haies, ...), la déconnection des drains agricoles des cours d'eau, etc.

Deux grands principes pour guider les niveaux d'ambition

Une logique d'amélioration

Depuis plusieurs années des efforts et des actions sont mises en place par les acteurs locaux pour améliorer la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques, avec un certain résultat notamment sur la qualité de l'eau brute du Rupt de Mad (réduction significative des pics de nitrates (> 50mg/l) à Arnayville). Il a été considéré, lors de la réunion du Bureau de la Commission Locale de l'Eau du 21 octobre 2025, que le SAGE ne pouvait pas, cependant, se contenter de simplement maintenir et conforter ces résultats et qu'il était difficilement assumable politiquement pour la Commission Locale de l'Eau de ne pas s'inscrire dans **une logique d'amélioration**. — « le SAGE est là pour améliorer la situation mais aussi pour éviter sa dégradation ». Sa plus-value est ainsi d'engager les acteurs dans une dynamique de progrès en particulier, pour éviter « l'essoufflement » pointé dans le scénario de référence « sans SAGE ». Il s'agit au final d'avoir un SAGE ambitieux qui ne se satisfasse pas de la situation actuelle.

Sur le territoire du SAGE, ce principe s'incarne a minima dans trois orientations :

- Afficher des **objectifs quantifiés d'augmentation des surfaces à bas niveau d'impact et développement des infrastructures agro écologiques**. Ces objectifs doivent être mis en perspective, autant que possible, avec la situation de référence (la situation actuelle) afin de rendre compte du chemin à parcourir, en précisant une temporalité réaliste et en les déclinant géographiquement. Cette ambition s'inscrit dans une dynamique souhaitée par le territoire que le SAGE entend ici poursuivre et consolider.
- Inscrire dans les documents du SAGE **des dispositions et des règles ambitieuses pour protéger les zones humides et les haies dans les documents d'urbanisme**.

⁴ On englobe ici sous ce terme également les approches dites d'« hydraulique douce » qui recoupent le même type d'actions que les Solutions Fondées sur la Nature et qui visent à ralentir le cycle de l'eau pour favoriser l'infiltration dans les sols.

⁵ Par exemple, selon cette définition, les solutions s'inspirant de la nature (comme le biomimétisme) ou utilisant la nature sans bénéfices pour la biodiversité (comme l'hydroélectricité) ne sont pas des Solutions fondées sur la Nature (SfN). Ainsi la création d'un réservoir d'eau végétalisé avec des espèces ornementales (potentiellement exotiques) permettant de stocker l'eau en cas d'inondation sans bénéfices directs pour la biodiversité et ne s'appuyant pas directement sur le fonctionnement des écosystèmes ne sera pas considérée comme une SfN. De même, l'utilisation de revêtements perméables pour la construction d'un parking n'est pas une SfN (UICN Comité français (2019). Les Solutions fondées sur la Nature pour les risques liés à l'eau en France). En matière agricole, on peut définir les SfN, favorisant une meilleure adaptation au changement climatique, comme les pratiques agricoles qui, en étant favorables à la biodiversité, permettent d'améliorer la résilience du secteur agricole. De nombreuses pratiques relevant de l'agroécologie, en particulier celles relevant de l'agriculture biologique, peuvent être ainsi considérées comme des SfN. (ADEME, OFB (2024). S'adapter au changement climatique dans les filières agricoles : un défi à relever avec les Solutions d'adaptation fondées sur la Nature— Life Artisan).

⁶ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

- Traduire dans les documents du SAGE (PAGD et règlement), **les principes défendus par la Commission Locale de l'Eau pour encadrer la méthanisation agricole** en s'appuyant notamment sur l'étude d'élaboration d'une stratégie de méthanisation durable sur le territoire du PnrL.

Au total, ces orientations/objectifs servent l'enjeu d'amélioration la qualité de la ressource en eau et la biodiversité associée.

La sobriété en eau des usages

Le SAGE affiche également un principe de **sobriété en eau des usages**, en cohérence avec ses objectifs d'économie d'eau, dans un contexte où le changement climatique, provoque des situations tendues sur la ressource en eau, lors des années de sécheresse. Ce principe se traduit par la promotion de mesures d'économies d'eau à mener par les collectivités, les activités économiques et les habitants. Celles-ci sont considérées comme des mesures sans regret.

LA PHILOSOPHIE D'ENSEMBLE DE LA STRATEGIE DU SAGE

Une approche économique et socio-culturelle innovante, pour compléter les dynamiques existantes dans le monde de l'eau

La **finalité générale du SAGE, son souci central, est la préservation et la restauration de la ressource en eau et des milieux aquatiques pour conforter la résilience du territoire, en particulier face au changement climatique.** Comme indiqué ci-dessus, la préoccupation du SAGE est ainsi centrée sur les infrastructures agroécologiques (prairie, haie), les cours d'eau et leur végétation rivulaire, les zones humides, les étangs patrimoniaux.

Cependant, partant du constat que :

- d'une part, l'expertise technique eau et milieux est déjà bien mise en réseau et prise en charge sur le territoire du SAGE, notamment via les structures gemapiennes ou les acteurs du monde agricole qui se mobilisent sur les dispositifs agroécologiques,
- d'autre part, la pérennité des actions techniques engagées par les acteurs locaux pour préserver et restaurer les paysages fonctionnels de l'eau dépendent pour beaucoup des solutions de valorisation territoriale et économique des activités qui soutiennent ces paysages (élevage herbager en premier lieu),

le SAGE choisit de se positionner sur des logiques d'actions innovantes, complémentaires aux actions techniques menées, par ailleurs, dans le domaine de l'eau par les acteurs locaux. Ce positionnement innovant se traduit par deux grandes finalités qui structurent la stratégie du SAGE.

Soutenir les filières économiques qui maintiennent ou valorisent les milieux fonctionnels pour l'eau

En premier lieu, le SAGE oriente ses efforts pour renforcer/développer et défendre certaines filières économiques qui intrinsèquement soutiennent les enjeux de l'eau et/ou valorisent économiquement les cours d'eau, les zones humides, les étangs, ainsi que pour soutenir l'animation des acteurs qui s'impliquent déjà dans la mise en place de ces filières.

Les filières concernées touchent à la fois **des filières agricoles** (filières alimentaires — l'élevage herbager, les cultures à bas niveau d'impact dont la filière bio, — et filières de valorisation de la biomasse — en particulier la filière haie), la **filière piscicole** et la **filière tourisme**, en ce qu'elle valorise les milieux naturels. **Le champ précis de ces filières reste cependant à préciser, dans le détail, afin de s'assurer d'une réelle compatibilité avec les enjeux du SAGE et de leur pertinence au regard du contexte territorial.**

Investir la question des filières correspond à une façon particulière de faire vivre l'alliance, que le SAGE entend renforcée (cf. « Des objets d'actions centraux pour le SAGE »), entre l'eau et l'élevage autour de la thématique des prairies : non pas en assurant l'excellence technique de la gestion de celles-ci par le conseil agricole, mais en contribuant activement à développer davantage de débouchés économiques pour l'élevage herbager afin de consolider cette filière « alliée » de l'eau. Cet investissement du SAGE dans le développement de filières alimentaires, orientées vers le lait et/ou la viande, a son équivalent sur d'autres filières, elles aussi en synergie avec l'eau :

- dans le domaine agricole, afin d'assurer la sauvegarde et le développement des haies (filières bois-énergie, litière, etc.), dans le développement de cultures à bas niveau d'impact (ex miscanthus, chanvre, ...)
- dans le secteur de la pisciculture en étangs piscicoles, afin de soutenir l'équilibre de ces socio-écosystèmes patrimoniaux (biodiversité/eau/économie et culture locale) ;
- dans le domaine du tourisme et des loisirs, afin de rendre le territoire plus attractif tant pour la clientèle touristique que pour les habitants, en développant des activités valorisant les milieux aquatiques.

Ce positionnement conduit le SAGE à **envisager son action à une échelle territoriale plus large** que son périmètre classique d'action, le bassin versant, les enjeux de filières se jouant le plus souvent à une échelle supra-territoriale.

En complément, pour renforcer cette alliance avec les filières agricoles alliées de l'eau, le SAGE entend **faciliter l'accès à l'eau dans deux situations spécifiques** bien précises :

- **l'abreuvement des animaux d'élevage (filière élevage bovins et ovins).** L'abreuvement des animaux d'élevage n'est bien sûr pas le seul problème qui fragilise l'activité d'élevage bovin mais il participe à complexifier le métier et, dans un contexte actuel plutôt favorable à l'extensification de l'élevage bovin (viande notamment), il peut devenir un élément limitant.
- **l'irrigation des surfaces maraichères en agriculture biologique**, si les conditions écologiques le permettent. Le SAGE entend ce faisant ne pas être un frein au respect de la loi Egalim qui impose 20% de produits biologiques dans la restauration collective.

Catalyser le lien social autour de l'eau et des milieux aquatiques, dans leurs dimensions sensible, culturelle et patrimoniale

En second lieu, le SAGE entend **donner du sens à son action dans le territoire, en faisant de l'eau et des milieux aquatiques un support de lien social**. Dans un climat social jugé de plus en plus clivé, cette approche, innovante dans le monde de l'eau, a été jugée prometteuse par les membres du Bureau de la Commission Locale de l'Eau. La logique participative recherchée ici consiste à **valoriser les milieux aquatiques dans des dimensions directement accessibles pour les habitants du territoire, car fondées sur le « sensible » et l'expérience vécue au quotidien**⁷.

Soutenir des filières économiques locales et assurer un rôle dans la création de lien social conduit le SAGE à revendiquer une certaine légitimité pour **porter un discours en matière de développement territorial dans les instances de planification territoriale**. Il s'agit d'orienter et d'influencer les orientations qui y sont prises de telle sorte qu'elles soient compatibles et synergiques avec les filières qu'il défend et les objets qui y sont attachés (prairie, haie, ...).

⁷ Cette approche se distingue des approches participatives plus classiquement rencontrées dans le domaine de l'eau, qui s'appuient sur les citoyens, en les faisant monter en compétence sur les enjeux de l'eau, pour défendre et promouvoir la politique menée par le SAGE (ex. panel citoyen).

En complément, un positionnement d'aiguillon sur les enjeux techniques de l'eau et des milieux aquatiques

Si le SAGE affiche un positionnement affirmé sur le soutien aux filières et le développement du lien social autour de l'eau, il reste cependant présent sur les enjeux techniques de l'eau et des milieux aquatiques via sa fonction de suivi/évaluation, qui rend compte des efforts réalisés par les différents acteurs en charge de ces enjeux et en premier lieu les collectivités gemapiennes mais également le conseil agroécologique (cf. « Suivre et orienter les actions eau et milieux aquatiques » et « Les fonctions transversales du SAGE »).

Et une logique prudente dans la mobilisation de la ressource en eau

Les débats qui ont eu lieu autour des résultats de l'étude ressources (cf. « Les ambitions du SAGE ») ont permis de bien baliser la stratégie de la Commission Locale de l'Eau sur la gestion quantitative pour la période des basses eaux. Cependant, **le Bureau a jugé qu'il était peu pertinent d'avoir une approche différenciée basses eaux / hautes eaux de la gestion quantitative** (hiver où les flux hivernaux sont a priori plus importants et pourraient être en partie stockés ; période de basses eaux avec dans certains secteurs des volumes résiduels potentiellement mobilisables), **les décisions à prendre en matière d'utilisation potentielle de nouveaux volumes d'eau nécessitant une approche globale**. Les flux hivernaux conditionnent, en effet, la ressource en basses eaux et ils sont également importants, en tant que tels, pour le fonctionnement global de l'hydrosystème.

Face aux incertitudes du changement climatique et en cohérence avec son ambition de préserver les milieux, **le SAGE a ainsi choisi de se montrer prudent dans la possibilité de mobiliser de nouveaux volumes d'eau pour les usages** — les volumes prélevables résiduels en période de basses eaux, les flux hivernaux qui pourraient être stockés (uniquement à partir des eaux superficielles⁸), les volumes dégagées par les économies d'eau si elles sont effectives. Il donne ainsi la **priorité aux milieux** afin de renforcer la **robustesse** de leur bon fonctionnement — la mobilisation des volumes résiduels pour les usages n'étant envisagée que de manière exceptionnelle et le stockage des flux hivernaux apparaissant peu cohérent avec le positionnement du SAGE.

- Pour les volumes prélevables résiduels en période de basses eaux, les résultats de l'étude « ressources »⁹ montrent, en effet, que la plupart des unités de gestion du périmètre du SAGE sont en déséquilibre quantitatif, certains mois de l'année, en période de basses eaux. Dans ces conditions, même si l'analyse technique identifie quelques marges de manœuvre certains mois de l'année — les volumes prélevables résiduels en période de basses eaux — la situation reste globalement déficitaire dans la plupart des cas¹⁰ et n'est pas propice à une mobilisation de ces volumes qui restent dans tous les cas marginaux¹¹. Il a donc été choisi que **la mobilisation des volumes d'eau prélevables résiduels ne pourra être qu'exceptionnelle et uniquement sur les unités de gestion non déficitaires, avec un examen au cas par cas des projets**, en s'assurant que ces projets soient compatibles avec les ambitions du SAGE et que les bénéficiaires aient fourni des efforts sur les économies d'eau et/ou que des Solutions fondées sur la Nature aient été mises en œuvre.
- Les volumes d'eau supplémentaires qui pourraient être dégagés, compte tenu des objectifs d'économie d'eau validées par la Commission Locale de l'Eau, restent quant à elles des promesses tant que ces économies ne sont pas mises concrètement en œuvre.

⁸ Dans toute la réflexion qui suit sur le stockage éventuel des flux hivernaux, on considère qu'il n'est jamais envisageable de stocker l'eau à partir de ressources souterraines.

⁹ Étude de gestion quantitative des ressources en eau du SAGE Rupt de Mad, Esch, Trey, PnRL, 2024 Suez Consulting/Romain Belleville/Aquascop.

¹⁰ D'autant plus que, sur certains secteurs, des compromis ont été faits dans le calcul des volumes prélevables, au détriment des milieux, afin d'assurer l'alimentation en eau potable.

¹¹ Précisons de plus que l'estimation de ces volumes dans l'étude ressources, malgré l'apparence d'un calcul très précis (les volumes sont précisément quantifiés), reste empreint en fait d'incertitude et, plus que les valeurs indiquées, ce sont les tendances qui sont à retenir.

- Pour le stockage des flux hivernaux, les incertitudes demeurent quant aux volumes qui pourraient être stockés sans impact sur le fonctionnement de l'hydrosystème et plus généralement des écosystèmes. Il a donc été jugé **peu cohérent d'envisager la création de stockage hivernal, et ce même de manière exceptionnelle.**

Cette logique globale de gestion quantitative ne remet pas en cause l'engagement du SAGE pour :

- faciliter l'accès à la ressource en eau pour l'abreuvement des animaux d'élevage (en particulier filière élevage bovins), notamment au travers d'une politique de création/restauration de mares adaptée ;
- soutenir l'accès à la ressource en eau, dans les situations où les conditions écologiques le permettent, pour le développement du maraîchage biologique, afin de ne pas pénaliser le développement d'une filière compatible avec les enjeux de l'eau et permettant de respecter les objectifs de la loi Egalim (20% de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective).

Cet engagement participe à donner des gages à l'alliance promue par le SAGE avec les filières agricoles alliées de l'eau, sans que cela ne remette en question le choix de donner la priorité aux milieux dans l'attribution d'éventuels nouveaux volumes prélevables, les volumes d'eau en jeu étant considérés comme limités.

LES OBJECTIFS ET ACTIONS CLEFS

Cette philosophie d'ensemble se décline en grands objectifs et en actions clefs.

1. Développer davantage de débouchés économiques pour les filières « alliées » de l'eau

Concrètement trois types d'actions sont mises en œuvre pour soutenir les filières « alliées » de l'eau.

L'animation de projets de filières auprès des acteurs qui les portent

Il s'agit ici pour le SAGE d'accompagner voire d'impulser des dynamiques collectives mettant en relation l'ensemble des opérateurs d'une filière donnée, avec un accent particulier sur la consolidation de sa partie aval. Au sein de ces dynamiques collectives, le SAGE porte « la voix de l'eau » afin de s'assurer que les projets filières soutenus par le SAGE prennent bien en compte les enjeux de l'eau.

- **Pour les filières alimentaires**, en soutien des travaux du groupe « filières du Rupt de Mad » et des initiatives du PnrL (marque Valeurs Parc pour la viande bovine et le blé-farine-pain bio notamment, l'opération un bon repas avec le Parc) il peut s'agir de connecter la production locale (viande/lait/agriculture biologique) aux circuits de la restauration hors domicile (restauration collective scolaire, d'administrations ou d'entreprises), en s'appuyant sur les cuisines centrales notamment des collectivités voisines, ou encore en démarchant les établissements de Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) du territoire ou à proximité, pour les inciter à valoriser ces produits dans leurs rayons. Ceci nécessite pour le SAGE d'accompagner le territoire pour qu'il déploie de véritables compétences en marketing, valorisant les produits concernés dans leurs rapports au territoire : paysages de l'eau, qualité de l'eau et des milieux, etc. Ce travail se fait à, l'échelle globale du SAGE, élargissant les dynamiques en cours sur le Rupt de Mad aux bassins de l'Esch et du Trey.

Pour les filières non alimentaires agricoles, il peut s'agir de manière similaire d'initier et d'appuyer la mise en place d'infrastructures collectives telles que les chaufferies (écoles, EHPAD, etc.), ce qui implique là aussi d'assurer un travail de conviction auprès des décideurs concernés (élus locaux, direction d'établissements, etc.). Dans cette animation, le SAGE joue également un rôle central pour mettre en relation les acteurs amont et aval de la filière, pour aider à la recherche des financements en organisant, par exemple, des réponses collectives aux appels à projets de la Région Grand Est sur les filières BNI, en se rapprochant des initiatives et réseaux existants (le GIEE Valoris'haie créé en avril 2025 ou le Réseau Haie Grand Est mis en place également récemment en novembre 2025) et en recherchant des partenariats avec d'autres démarches similaires en dehors de son territoire.

- **Pour le développement d'un tourisme valorisant les milieux aquatiques et la biodiversité**, l'enjeu est en particulier de mettre sur pied un réseau d'acteurs touristiques (au premier rang desquels ceux au contact des visiteurs et susceptibles de les orienter : offices du tourisme, hôtels, prestataires de services, etc.) agissant aujourd'hui de manière insuffisamment coordonnée, capable d'assurer un tourisme plus diffus complémentaire des activités touristiques du site de Madine, orienté vers d'autres secteurs et activités, méritant eux-aussi d'être mis en lumière, notamment dans leurs rapports aux milieux aquatiques. Il s'agit, notamment, d'anticiper des difficultés de remplissage de la retenue de Madine, lors des années sèches, qui risquent de fragiliser à termes la filière touristique du territoire, comme le souligne le scénario de référence « sans SAGE ». Pour animer ce réseau, un travail de recensement pourrait être impulsé par le SAGE à la fois des offres touristiques existantes entretenant un rapport positif à l'eau, mais aussi des secteurs géographiques et sites susceptibles d'accueillir des activités valorisant les milieux et la biodiversité aquatique, qu'elles existent ou qu'elles restent à développer (par exemple, le site Ramsar des étangs de la Petite Woèvre dont l'extension à Madine et la forêt de la Reine est envisagée, est un des exemples pouvant se prêter à une telle approche). Celui-ci pourrait donner lieu à une valorisation le cas échéant autour d'un outil commun permettant d'opérationnaliser cette réorientation du tourisme local de manière plus diffuse dans le territoire (ex : indicateur de saturation de la fréquentation sur Madine en lien avec sa qualité de l'eau, conduisant les opérateurs à proposer des activités alternatives de « déstasse »). Enfin, cette structuration d'une véritable filière touristique valorisant les milieux et paysages de l'eau n'est pas indépendante de celle conduite dans le secteur agricole évoquée plus haut : elle gagne à intégrer, dans les offres touristiques consolidées ou créées, la mise en avant de produits alimentaires issus de l'élevage herbager local.

L'animation de ces différents réseaux comprend aussi, pour le SAGE, des fonctions tournées au-delà de son propre territoire. Outre les actions de « lobbying » vers l'aval des filières évoquées ci-après, il s'agit ainsi d'assurer un travail de benchmark pour apporter aux réseaux animés des expériences inspirantes (dans les domaines agricoles¹² comme touristiques), organiser éventuellement des échanges avec leurs porteurs (pouvant prendre la forme de voyages d'étude), ainsi que de tisser des liens récurrents avec d'autres porteurs de SAGE engagés dans des stratégies d'alliance similaires avec des filières économiques sur leurs propres territoires ou avec les territoires ayant développé des Plans Herbe ® à proximité (cf. le futur Plan Herbe ® du Grand Nancy).

La communication et la sensibilisation des consommateurs

Dans cette stratégie, le SAGE est particulièrement bien placé pour faire de cette alliance, entre certaines filières agricoles, piscicoles et touristiques d'une part et l'eau d'autre part, un objet de communication auprès des cibles finales des filières concernés : les consommateurs. Cette fonction peut bien sûr s'exercer auprès du grand public dans le cadre d'une communication institutionnelle impulsée par le SAGE avec l'appui de sa structure porteuse, le PnrL, mais, de manière plus ciblée et ciselée, être déployée auprès des publics spécifiques touchés par les dispositifs mis en place dans le développement de ces filières (ex : sensibilisation auprès des scolaires dans le cadre d'une restauration collective valorisant les produits l'élevage local et de poissons d'étangs ou encore valorisation de ces produits dans les offres touristiques).

Le « lobbying » politique nécessaire à l'activation de ces filières et à leur visibilité dans la planification territoriale

Enfin, cette stratégie nécessite également que le SAGE assure un travail de sensibilisation et de mobilisation politique, auprès des grands décideurs, dont l'appui est indispensable à l'émergence et au développement des filières promues. Il s'agit de soutenir et d'amplifier les actions filières, notamment celles portées par le PnrL. Ce travail de lobbying politique s'exerce en particulier auprès des élus des collectivités (agglomérations de Metz, et de Nancy, ainsi que Toul, Pont-à-Mousson, etc., mais également la région Grand Est et les Départements), ayant potentiellement un rôle structurant pour

¹² Par exemple, l'Union laitière de la Meuse est engagée, au sein d'un groupement de 7 structures, dans un appel à projet de filière BNI de l'agence de l'eau Seine-Normandie. Or cette coopérative a également des adhérents sur la plaine de la Woèvre, le SAGE pourrait explorer la piste d'un partenariat similaire avec cette coopérative.

l'aval des filières agricoles, afin de connecter les producteurs à des bassins de consommation importants (cuisines centrales, chaufferies collectives, etc.) : il s'agit là d'une façon de faire vivre l'ambition du SAGE d'animer une solidarité territoriale entre bassins de consommation et bassins versants, entre territoires urbains et ruraux, sur un mode plus politique.

Ce « lobbying » politique consiste également à porter les initiatives du SAGE en matière de développement économique dans les instances de la planification territoriale, de telle sorte qu'elles les prennent en compte et les épaulent dans les orientations retenues (PAT, SCoT, PLU, PCAET, etc.) pour défendre les paysages de l'eau et ceux associés aux filières « alliées de l'eau ».

Une perspective en point de mire : une structure porteuse des démarches filières sur le modèle de la SCIC Terres de Sources

Pour les filières agricoles et notamment les filières alimentaires, l'expérience d'autres territoires souligne la plus-value qu'il y aurait à mettre en place une structure porteuse ad hoc rassemblant l'ensemble des acteurs filières de l'aval à l'amont, inspirée par exemple du modèle de la SCIC¹³ Terres de Sources du bassin rennais. Une telle structure serait en effet plus à même de porter, d'organiser les filières, de développer des compétences en marketing, de mettre en place le cas échéant un label spécifique, etc.

L'émergence d'une telle structure nécessite cependant un engagement politique des collectivités du territoire mais également des collectivités du bassin de consommation visé, hors territoire (Metz, Nancy) ainsi que l'implication de différents acteurs (producteurs, transformateurs, financeurs, etc.). Il s'agit donc de mener une véritable entreprise d'intéressement et de lobbying pour rassembler les différents acteurs autour de ce projet collectif. Cette idée n'est pas nouvelle, elle était déjà présente dans la feuille de route Mad'in L'Eau Reine. La stratégie du SAGE ici est de la remettre à l'agenda afin d'être prêt à saisir les opportunités politiques et économiques qui pourraient soutenir une telle démarche.

La démarche « Terres de Sources »

La démarche « Terres de Sources » est l'aboutissement d'un projet initié en 2012 par la Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR). Sa finalité était de mobiliser le levier de la commande publique pour la restauration scolaire, au service de la protection de la ressource en eau de la ville de Rennes.

Elle est aujourd'hui structurée autour de la CEBR et d'une SCIC constituée de 70 producteurs, 18 transformateurs, 7 collectivités territoriales, 7 associations. La démarche a permis de développer des modalités de marchés publics innovantes permettant d'alimenter la restauration collective publique avec des produits labellisés « Terres de Sources », issus d'exploitations situées sur les aires d'alimentation de captage.

2. Mettre en place des dispositifs participatifs relevant des politiques culturelles et de la médiation artistique

Comme évoqué plus haut, le SAGE adopte un positionnement innovant en matière de stratégie de participation citoyenne en s'aventurant au-delà de l'univers technique propre aux politiques de l'eau afin de donner **du sens à l'action du SAGE dans son territoire, en faisant de l'eau et des milieux aquatiques un support de lien social.**

Pour cela, il mobilise tout un éventail de **dispositifs participatifs relevant des politiques culturelles et de la médiation artistique, et déclinés sur l'eau et les milieux aquatiques**¹⁴ : ateliers d'expression artistiques en bord de cours d'eau ou en salle conduits auprès de différentes classes d'âges, cartographie participative visant la production de « cartes sensibles » (cartographiant l'espace vécu par les personnes, y compris sur un plan émotionnel), « traversées » et autres

¹³ Société Coopérative d'Intérêt Collectif

¹⁴ Il peut s'inspirer des territoires qui explorent déjà depuis quelques années ces nouvelles approches dans le domaine de l'eau. On peut penser par exemple aux différents dispositifs réunis au sein des atlas socioculturels des rivières de Bretagne, ou soutenus au travers de l'appel à projets « eau et patrimoines » de la région Bretagne de 2022.

balades commentées ou contées le long d'une rivière ou à travers une zone humide, veillées, résidences artistiques en lien avec l'eau et les milieux aquatiques mobilisant les habitants, etc.

Des **chantiers participatifs** peuvent ici être mis en place avec une finalité orientée davantage vers la **valorisation des milieux en tant que patrimoine** (à la fois naturel et culturel) que vers leur restauration écologique : création ou restauration d'accès et de cheminements, restauration d'éléments de patrimoine bâti, mise en place de sentiers thématiques dédiés à l'histoire des lieux et au petit patrimoine de l'eau, etc. De même, des éléments festifs peuvent être organisés, mais là encore davantage tournés vers la célébration des dimensions culturelles et patrimoniales de l'eau plutôt que vers la sensibilisation du public aux enjeux et connaissances techniques liés au thème de l'eau (le SAGE peut ainsi organiser de manière récurrente et itinérante dans le territoire des « journées de l'eau et du patrimoine »).

Au travers de ces dispositifs, il s'agit de développer des liens de proximité autour de l'eau et des milieux aquatiques : liens noués entre des habitants et un éleveur par leur participation commune à un chantier participatif aménageant l'accès à une mare restaurée, émotion partagée lors d'une restitution de résidence artistique, échanges de souvenirs personnels autour d'une rivière fréquentée par diverses personnes, etc. autant de liens établis sur le terrain qui, s'ils n'effacent pas les divergences d'intérêts et de postures d'usagers que l'on rencontre classiquement dans les instances des politiques de l'eau, permettent de se lier autrement. *In fine*, l'enjeu est bien de catalyser une appropriation sociale collective de l'eau et des milieux aquatiques dans le territoire du SAGE.

3. Suivre et orienter les actions eau et milieux aquatiques

En cohérence avec sa philosophie d'action, le SAGE intervient sur les enjeux eau et milieux aquatiques (y compris les infrastructures agro-écologiques) pour aiguillonner les acteurs en charge de ces problématiques et en premier lieu les acteurs gemapiens mais également le conseil agroécologique. Pour cela, il **suit et évalue les actions mises en œuvre par ses partenaires en s'appuyant sur une feuille de route** (cf. « Les fonctions transversales du SAGE ») mise en place avec l'ensemble des partenaires notamment au moment de l'élaboration des Contrats de Territoire Eau et Climat (CTEC – Plan Herbe®). Il peut, dans le cadre de cette fonction de suivi-évaluation-alerte, participer à l'accompagnement de certaines études de connaissance, à la demande des acteurs locaux, sur des sujets eau multi-acteurs complexes ou sur des sujets orphelins. Il peut également aider les acteurs locaux à trouver des solutions en réponse à des alertes des services de l'État ou des collectivités, en cas d'identification de problèmes sur le territoire qui serait signalés à la Commission Locale de l'Eau (par exemple, des épandages problématiques, des pollutions récurrentes, etc.).

Dans la continuité du travail déjà engagé sur le territoire du SAGE, et en lien avec l'ambition globale de développer des Solutions fondées sur la Nature, le SAGE assure également une **fonction de coordination et d'animation des acteurs gemapiens, en particulier des techniciens, en organisant** des échanges réguliers sur le suivi des actions mises en œuvre. Plus largement, il assure un rôle dans **la mise en relation des différents acteurs du territoire** (de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du secteur agricole, du secteur associatif, etc.) **agissant dans le domaine de l'eau a minima pour partager la connaissance**

4. Promouvoir et accompagner les économies d'eau

Enfin, le SAGE accompagne les acteurs dans leurs efforts pour atteindre les objectifs d'économie d'eau fixés par le SAGE afin de conserver le plus possible de marges de manœuvre pour que les usages actuellement préleveurs (AEP essentiellement) soient satisfaits sans nuire au bon fonctionnement des hydrosystèmes.

Cet accompagnement peut prendre différentes formes : mutualisation des moyens entre collectivités, défense des dossiers de demande d'aides, etc. Il s'agit en particulier d'aiguillonner les syndicats d'eau potable dans leurs efforts pour limiter les fuites de leurs réseaux voire travailler sur des projets d'interconnexion, en ciblant les moyens d'accompagnement sur les secteurs en déséquilibre quantitatif. Le SAGE peut également accompagner les collectivités, les acteurs touristiques et associatifs pour développer des projets collectifs d'économies d'eau ciblant notamment les habitants, les opérateurs touristiques, etc.

LE FONCTIONNEMENT DU SAGE

Les fonctions transversales assurées par le SAGE pour mettre en œuvre sa stratégie

De manière assez classique, le SAGE assure 4 fonctions transversales pour mettre en œuvre sa stratégie : suivi/évaluation, animation/coordination, vigilance/veille, communication/sensibilisation.

Fonction de suivi et d'évaluation

Une première fonction structurante pour le SAGE est de **poser un cadre, un référentiel**, sur lequel le SAGE et ses partenaires peuvent s'appuyer pour orienter et prioriser leurs actions et à partir duquel le SAGE pourra évaluer les progrès réalisés dans les actions mises en œuvre.

Ce référentiel concerne en premier lieu l'action des acteurs porteurs de la GEMAPI en cohérence avec les objets d'actions centraux du SAGE décrits plus haut (zones humides, étangs, cours d'eau et ripisylves). Le SAGE est en effet la bonne échelle (bassin versant) pour proposer une vision globale et hiérarchisée des actions à mener en matière de préservation et restauration des milieux aquatiques. Cette vision globale doit également intégrer **les infrastructures agroécologiques**, également objets centraux du SAGE, qui concernent des partenaires plus larges que les gemapiens et notamment les partenaires agricoles.

Ce travail, tout en étant technique, est assez engageant pour les acteurs de l'eau et nécessite donc des débats et délibérations. Il s'agit en effet, par exemple, de choisir les indicateurs qui feront référence pour évaluer l'efficacité des actions menées, les secteurs prioritaires qui vont orienter l'attribution des aides financières et des efforts d'ingénierie et d'animation. Certains secteurs sont déjà identifiés comme prioritaires : **les têtes de bassins versants**, particulièrement dégradées et qui ont un impact fort sur la qualité des cours d'eau mais également **les secteurs « en déséquilibre quantitatif »** sur lesquels le développement des Solutions fondées sur la Nature est un gage de meilleure résilience face aux sécheresses.

Parmi les indicateurs, on retiendra les suivants, en lien avec les grandes ambitions du SAGE :

- Le **suivi des surfaces BNI¹⁵ et des infrastructures agroécologiques**, en lien avec les objectifs quantifiés retenus,
- Le suivi de la **prise en compte de l'eau et des milieux aquatiques et des zones humides dans les documents d'urbanisme**,
- Le suivi des **conséquences du relèvement du débit réservé sur Madine**,
- Le suivi des **économies d'eau, en particulier dans les unités en déséquilibre quantitatif ou à risque**.

Ces indicateurs doivent enfin être mis en regard des ambitions du SAGE et en particulier de l'amélioration de la qualité de l'eau et de la biodiversité associée (par exemple, quels seraient les effets d'une augmentation des surfaces BNI sur la qualité de l'eau ?) ou encore permettre de mesurer les progrès sur les grands objectifs du SAGE notamment en matière de déploiement des filières « alliées » de l'eau.

C'est au total **une véritable feuille de route qui doit ainsi être discutée au sein des instances du SAGE** avec l'ensemble des partenaires et notamment les collectivités gemapiennes, les partenaires agricoles et les financeurs institutionnels. Une bonne occasion de mener cette réflexion est l'élaboration des Contrats de Territoire Eau et Climat-Plan Herbe® (en cours d'élaboration sur les bassins versants de l'Esch et du Trey) ou leur renouvellement (CTEC-Plan Herbe® Mad'in L'Eau Reine) qui donnent un cadre de planification pour construire cette vision globale.

Dans cette fonction de suivi-évaluation, le rôle de la Commission Locale de l'Eau est central. C'est au sein de cette instance que la feuille de route et ses indicateurs sont débattus. Y sont aussi menées les discussions sur le suivi et le bilan du SAGE et des outils qui le déclinent d'un point de vue opérationnel (notamment les contrats, les démarches agro-

¹⁵ Bas Niveau d'Impact.

environnementales comme les Paiements pour Services Environnementaux, etc.). Ces discussions peuvent amener la Commission Locale de l'Eau, le cas échéant, à pointer des difficultés sur certains sujets particuliers qui nécessitent une conciliation/médiation (par exemple, le suivi des conséquences des débits réservés sur les milieux aquatiques de Madine peut amener la Commission Locale de l'Eau à organiser une médiation pour que des ajustements soient identifiés).

Ce travail renvoie également à un rôle important du SAGE dans la **valorisation des données et études existantes pour animer les débats** au sein des instances du SAGE.

Enfin, cette fonction de suivi/évaluation se traduit également par **un rôle d'alerte des services de l'État ou des collectivités**, en cas d'identification de problèmes sur le territoire qui serait signalés à la Commission Locale de l'Eau (par exemple, des épandages problématiques, des pollutions récurrentes, etc.). Par exemple, un des sujets d'ores et déjà identifié est celui des dérogations récurrentes autorisant les épandages (en particulier l'épandage des digestats des méthaniseurs) à des périodes non favorables aux milieux. Ces dérogations menacent les effets sur la qualité de l'eau des dispositifs soutenus par le SAGE comme les Paiements pour Services Environnementaux. Sur ce sujet, la Commission Locale de l'Eau interpelle les services de l'État et accompagne les agriculteurs pour trouver des solutions satisfaisantes. Pour aller plus loin, une réflexion est menée pour inscrire dans les documents du SAGE, des principes, zonages, qui faciliteraient le travail des services de l'État pour satisfaire ou non aux demandes de dérogations.

Fonction de vigilance/veille sur les sujets émergents

Le SAGE se doit d'assurer une veille active quant aux sujets et usages émergents. Si, pour l'instant, ceux-ci ne concernent pas ou très peu son territoire, ils pourraient, avoir des impacts sur les différents objets qui sont au cœur de sa stratégie (prairies, zones humides, etc.), dès lors qu'ils viendraient à se développer, même si on n'en mesure pas encore toute la portée.

Cette veille vise ainsi à **mettre à l'agenda de la Commission Locale de l'Eau ces sujets jugés potentiellement problématiques pour tenir les ambitions incontournables du SAGE et ce suffisamment tôt pour éviter les « coups partis »**.

Afin d'éclairer les débats de la Commission Locale de l'Eau, la mise à l'agenda peut concrètement s'accompagner d'un travail de :

- retours d'expériences (que se passe-t-il sur les territoires où le sujet n'est déjà plus émergent) ;
- expérimentations sur des sites choisis avec un suivi de la qualité des milieux pour mieux appréhender les impacts potentiels ;
- études spécifiques par exemple sur le potentiel de développement d'activités émergentes sur le territoire du SAGE afin de qualifier l'ampleur potentielle des impacts ;
- etc.

Ces travaux doivent permettre à la Commission Locale de l'Eau de **se construire une doctrine partagée** sur les sujets émergents qui lui paraissent les plus problématiques au regard de l'ambition du SAGE (à l'image de ce qui a été fait sur la méthanisation). Celle-ci pouvant aller de simples recommandations à un encadrement plus ou moins fort du développement des usages concernés. Selon les sujets, il s'agira ensuite de diffuser voire de défendre cette doctrine auprès en particulier des services de l'État, des collectivités et plus globalement des partenaires pouvant jouer sur le développement des usages concernés.

L'identification des sujets émergents est un travail à mener par la cellule d'animation et la structure porteuse en collaboration avec les différents acteurs de la Commission Locale de l'Eau et ses partenaires, chacun jouant un rôle d'alerte, dont peut se saisir collectivement la Commission Locale de l'Eau. Certains de ces sujets sont déjà d'ailleurs bien identifiés :

- le développement des panneaux photovoltaïques sur les étangs,
- la valorisation de la biomasse des ripisylves,
- l'agrivoltaïsme.

Fonction de communication et de sensibilisation

La sensibilisation aux enjeux de l'eau est un levier primordial pour faire évoluer les comportements et mieux faire connaître le cycle de l'eau, mais aussi, plus globalement, les enjeux de l'eau et les orientations et règles inscrites

dans les documents du SAGE. Sur ce dernier point, le SAGE assure, comme tout SAGE, un porter à connaissance auprès des instances de planification afin de les inciter à bien prendre en compte les règles et orientations du SAGE dans leurs documents respectifs. Ceux-ci doivent en effet être compatibles voire conformes avec les documents du SAGE¹⁶.

Des fonctions spécifiques de la Commission Locale de l'Eau et de sa cellule d'animation induites par la stratégie choisie

Au-delà de ces fonctions transversales, la Commission Locale de l'eau et la cellule d'animation ont des rôles bien spécifiques qui découlent directement de la stratégie choisie par le SAGE

La Commission Locale de l'Eau : un rôle de lobbying politique pour soutenir et impulser des filières « alliées » de l'eau

La stratégie choisie repose sur un engagement primordial de la Commission Locale de l'Eau pour soutenir les acteurs filières dans leur démarche de négociation notamment pour trouver et organiser des débouchés aval. Forte du poids politique du SAGE, la Commission Locale de l'Eau suscite des rencontres, accompagne les acteurs filières pour nouer des partenariats, y compris hors du territoire du SAGE. Elle joue principalement ce rôle à l'échelle des acteurs politiques en particulier ceux des grandes collectivités de Metz et Nancy qui représentent des bassins de consommation essentiels pour développer/renforcer les filières agroécologiques du territoire. Elle peut le cas échéant se mobiliser également pour renforcer, orienter les partenariats avec les organismes agricoles (chambres d'agriculture, organismes bio) autour de filières spécifiques. Pour incarner ce rôle tenu par Commission Locale de l'Eau, celle-ci peut désigner en son sein **une commission dédiée et reflétant l'alliance entre eau et filières agroécologiques, chargée de conduire ce travail.**

La Commission Locale de l'Eau a également pour rôle de promouvoir les paysages de l'eau et les filières soutenues dans les instances territoriales afin qu'ils soient bien pris en compte dans la planification territoriale.

La cellule d'animation : accompagner et animer

→ Le soutien des acteurs filières pour porter la cause de l'eau

La cellule d'animation du SAGE joue un rôle particulier. D'une part elle fait le lien entre les actions filières agroécologiques portées par le Parc, les organismes agricoles et autres partenaires et la mobilisation politique de la Commission Locale de l'Eau afin d'assurer une bonne efficacité du lobbying politique. D'autre part, elle participe, en soutien des acteurs filières (Parc, collectivités, organismes agricoles), aux réseaux mis en place autour des filières afin de porter la cause de l'eau dans leur conception et leur développement.

→ L'animation de démarches participatives innovantes

La cellule d'animation joue également un rôle important pour **féderer des politiques généralement séparées : celles de l'eau et de la culture.** Elle cherche ainsi à impulser des partenariats avec le monde culturel et artistique afin de concevoir et mettre en place des dispositifs de participation tels que décrits ci-dessus.

Elle doit pour cela se doter de compétences situées à cette interface eau/culture. Elle peut, en la matière, s'appuyer sur les compétences d'animation du PnrL en matière de valorisation des patrimoines et d'organisation d'événements, en les réorientant vers les objets du SAGE, les milieux aquatiques, les zones humides, les haies, les ripisylves, Elle cherche également à élargir les partenariats en identifiant des acteurs culturels, artistiques (association culturelle, artiste, radio

¹⁶ Les documents de planification tels que les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT), les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) y compris intercommunaux, les Cartes Communales (CC) et les autres documents d'urbanisme doivent être compatibles ou rendus compatibles avec le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un délai de trois ans à compter de la date d'approbation du SAGE. Les décisions prises dans le domaine de l'eau par les autorités administratives doivent être compatibles ou rendues compatibles avec le PAGD dans un délai de six ans à compter de la date d'approbation du SAGE. Les projets (IOTA - Installations Ouvrages Travaux Activités, et ICPE – Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) relevant de la « nomenclature eau » doivent être conformes. Ils doivent respecter scrupuleusement toutes les prescriptions du règlement du SAGE.

locale, service culturel/touristique des collectivités, etc.) à aller démarcher pour monter des projets participatifs, répondre à des appels à projets dans le domaine de la culture, etc. Pour organiser ces partenariats, atypiques dans le monde de l'eau, elle peut mettre en place un appel à manifestation d'intérêt lui permettant d'identifier les volontés locales, de favoriser des coopérations entre acteurs des différents mondes (patrimoine, culture, artiste, biodiversité/eau)¹⁷ et s'inspirer, par un travail de benchmark, des initiatives menées en la matière sur d'autres territoires. Elle cherche également à mobiliser des dispositifs de financements propres aux politiques culturelles, publics (dispositifs du ministère de la culture, fonds régionaux, etc.) comme privés (mécénat).

Au total, le dimensionnement des moyens humains de la cellule d'animation pour assurer l'ensemble de ses missions est estimé à 2 ETP voir un peu plus si ces missions sont menées toutes de front. Notamment l'animation de démarches participatives innovantes nécessitera probablement un investissement particulier du SAGE tant la démarche est innovante pour les acteurs de l'eau.

Des partenaires diversifiés à impliquer dans le soutien ou le montage des filières agroécologiques et tourisme

La stratégie retenue implique de nombreux partenariats à valoriser et faire vivre. La dynamique collective autour des enjeux eau et milieux aquatiques, déjà bien implantée sur le territoire, que le SAGE entend animer et renforcer, est un élément déterminant de la stratégie du SAGE, en particulier autour des filières agroécologiques, piscicole et tourisme.

Certains partenaires sont historiquement déjà impliqués. C'est le cas notamment :

- **Du groupe « filières » du Rupt de Mad, collectif animé par la Chambre d'agriculture.** Ce collectif issu de la démarche Agri-Mieux, et Mad'in L'Eau Reine est un point d'appui important pour mettre en œuvre la stratégie du SAGE ;
- **Du PnrL, acteur central en tant que structure porteuse du SAGE et acteur historiquement impliqué dans les filières agroécologiques et tourisme.** La stratégie du SAGE s'inscrit en effet pleinement dans la continuité de ses politiques de développement de filières agroécologiques et d'animation touristique qu'il mène depuis plusieurs années. Soutenu politiquement par la Commission Locale de l'Eau et aiguillonné et accompagné par la cellule d'animation, il joue, dans cette stratégie, un rôle important ;
- **Des institutionnels comme l'Agence de l'eau, la Région ou les services de l'État qui suivent, financent et participent au collectif impulsé par la démarche Mad'in L'Eau Reine, notamment à travers la CLE.**

Ces acteurs s'investissent au côté de la Commission Locale de l'Eau dans le montage d'une structure ad hoc pour porter l'organisation des filières « alliées » de l'eau (cf. ci-dessus). A moyen terme, cette structure permettrait notamment de développer et sécuriser les compétences en marketing nécessaires pour tenir l'ambition du SAGE sur le déploiement des filières agroécologiques.

Mais la stratégie du SAGE nécessite également d'aller mobiliser d'autres acteurs : les collectivités locales du territoire mais également à l'extérieur du périmètre du SAGE et en premier lieu les agglomérations de Metz et de Nancy, des opérateurs de filières amont et aval (coopératives agricoles, cantines collectives, etc.), des partenaires agricoles diversifiés (chambres d'agriculture mais également organismes d'agriculture biologique, etc.), les acteurs touristiques, etc.

LES FORCES, FAIBLESSES ET RISQUES DE CETTE STRATEGIE

La force de cette stratégie repose sur la capacité du SAGE à **se positionner sur des dimensions complémentaires (filières alliées de l'eau et attachements) à celles déjà investies (eau/milieux et communication) par les acteurs de**

¹⁷ Voir par exemple l'appel à projet lancé en 2022 de la Région Bretagne « Eau et Patrimoine »

l'eau sur le territoire. Ce faisant, cette stratégie permet une approche très complète des problématiques de l'eau associant des actions de restauration et gestion des milieux et des actions jouant sur les déterminants des pressions (les filières économiques). Elle positionne de plus le SAGE en contributeur direct à une économie locale plus résiliente.

La **complémentarité se joue également entre les politiques menées par le PnRL, et le SAGE, en matière de développement de filières agroécologiques, piscicole et touristique** : le PnRL apporte son savoir-faire pour mettre en œuvre concrètement le SAGE tandis que le SAGE apporte un supplément de légitimité et de sens à l'action générale du Parc.

Ce positionnement s'inscrit, par ailleurs, directement dans la lignée de la feuille de route Mad'in L'Eau Reine, démarche qui a montré sa capacité à rassembler et motiver les acteurs pour agir collectivement. **La philosophie du SAGE est donc propice à soutenir et amplifier cette mobilisation collective qui profiterait ici aussi aux bassins de l'Esch et du Trey.** Un des intérêts de cette stratégie est ainsi de créer du lien entre différents mondes eau/agriculture/culture, collectivités/acteurs économiques/populations et agriculteurs.

Enfin, l'approche participative adoptée constitue **une opportunité** potentiellement prometteuse dans la capacité à **mobiliser des moyens supplémentaires** car intéressant d'autres politiques publiques (culture, patrimoine, animation artistique) que les politiques de l'eau. Par ailleurs, cette approche ciblée sur la valorisation des attachements est jugée très synergique avec le soutien à un tourisme mettant en valeur les paysages fonctionnels de l'eau et particulièrement intéressante pour développer le sentiment d'appartenance au territoire.

Cette stratégie n'est pas cependant sans risque.

1) En choisissant de sortir du cadre des politiques de l'eau, pour agir sur le développement économique agricole, **le SAGE se positionne dans un domaine qui n'est pas au cœur de ses compétences — l'eau — avec le risque que sa légitimité soit questionnée.** Ce risque vaut tout autant pour la Commission Locale de l'Eau que pour la cellule d'animation :

- Pour assurer son rôle de lobbying, en soutien au développement des filières agroécologiques, y compris à l'extérieur de son périmètre, la Commission Locale de l'Eau ne peut compter que sur une mobilisation politique de ses membres et notamment de ses élus. Le SAGE en tant que document n'offre pas réellement, en effet, de prise réglementaire pour appuyer des filières économiques même favorables à l'eau. **La capacité d'influence et de négociation de la Commission Locale de l'Eau dépend ainsi pour beaucoup du contexte politique plus global, plus ou moins propice aux partenariats notamment avec les acteurs externes au territoire.**
- La cellule d'animation va devoir **acquérir de nouvelles compétences et une légitimité qui sortent du champ classique des politiques de l'eau.** En ce qui concerne les filières, le rôle qu'elle entend jouer nécessite de trouver une place au sein des équipes du PnRL, qui assure déjà un travail de développement de filières agroécologiques. Pour le volet concertation, la marche à franchir pour créer des partenariats avec le monde culturel et artistique, est élevée au regard de la culture des acteurs de l'eau.

2) Cette stratégie entend explorer potentiellement de nombreuses filières qui pourraient soutenir les objectifs du SAGE qu'elles soient agricoles alimentaires ou non alimentaires, piscicoles ou encore touristiques voir énergétiques. Elle nécessite ainsi d'être vigilant quant au risque de dispersion des efforts à mener pour soutenir ces filières, en considérant bien que **la stratégie du SAGE se conçoit de manière progressive** : tout ne pourra pas être mené de front. À l'inverse, certains ont pointé le risque d'une forme d'homogénéisation du paysage si une seule filière était soutenue par le SAGE.

3) Cet investissement politique et d'animation fort dans les filières pourrait, par ailleurs, se faire au détriment des fonctions et actions traitant plus directement des objets eau (cours d'eau, zones humides, étangs, etc.) et participer à éloigner les gemapiens (en charge des actions de restauration des milieux) du public.

4) Enfin, certaines filières agroécologiques pourraient rencontrer des difficultés à se développer sans un accès à l'eau.

Pour faire face à ces risques, quelques conditions de succès ont été identifiées :

- Donner une assise formelle au contrat moral entre les territoires de production et les agglomérations consommatrices pour sécuriser le lancement des filières (contrat de réciprocité) ;
- S'appuyer sur une expertise pour identifier les filières « alliées de l'eau » que le SAGE choisira de soutenir ;
- Développer des outils de transformation pour structurer les filières soutenues ;
- S'assurer d'une ingénierie technique pour garantir le lien entre le développement des filières et des surfaces BNI associées et la qualité eau ;

- Impliquer les gemapiens dans l'animation socio-culturelle pour éviter un éloignement entre le public et les techniciens.

DE LA STRATEGIE AUX DOCUMENTS DU SAGE : PROPOSITION D'UNE STRUCTURATION DES DOCUMENTS DU SAGE

Le passage de la stratégie à la rédaction proprement dit des documents du SAGE (PAGD et Règlement) nécessite de traduire la stratégie en objectifs, dispositions et règles. C'est tout le travail de rédaction des documents du SAGE auquel les instances de la Commission locale de l'Eau vont devoir désormais s'atteler. Pour les aider dans cette rédaction, il est proposé dans cette partie une première déclinaison possible en grands objectifs et objectifs opérationnels de la stratégie du SAGE qui pourra servir de base de travail. Il s'agit **d'une proposition élaborée « en chambre » qui n'a ni été débattue, ni été présentée aux instances du SAGE, elle est ainsi à considérer comme une base de travail largement vouée à évoluer.**

Il est proposé de décliner la stratégie en **5 objectifs généraux**, chacun étant décliné à son tour en objectifs opérationnels. Ces objectifs sont cohérents avec les enjeux identifiés par la Commission Locale de l'Eau en 2023 (rappelés en annexe 1).

Les paragraphes suivants détaillent ces objectifs et proposent des exemples de niveaux d'ambition, de dispositions et règles possibles, en cohérence avec la stratégie.

- **Objectif général 1.** Soutenir les filières économiques favorables à la qualité des eaux superficielles et souterraines et qui maintiennent ou valorisent les milieux fonctionnels pour l'eau
- **Objectif général 2.** Préserver et restaurer la qualité et la fonctionnalité des milieux aquatiques et humides pour renforcer la résilience du territoire notamment face au changement climatique
- **Objectif général 3.** Promouvoir une gestion quantitative de la ressource en eau prudente afin de renforcer le bon fonctionnement des milieux naturels et soutenir ainsi les usages de l'eau existants
- **Objectif général 4.** Catalyser le lien social autour de l'eau et des milieux aquatiques, dans leurs dimensions sensible, culturelle et patrimoniale
- **Objectif général 5.** Conforter et renforcer la mobilisation collective du territoire pour agir sur les enjeux du SAGE

Objectif général 1. Soutenir les filières économiques favorables à la qualité des eaux superficielles et souterraines et qui maintiennent ou valorisent les milieux fonctionnels pour l'eau

Rappel de la stratégie

Cet objectif est au cœur de la stratégie votée par la Commission Locale de l'Eau. Le SAGE a choisi d'orienter ses efforts pour renforcer/impulser et défendre certaines filières économiques qui intrinsèquement soutiennent les enjeux de l'eau et/ou valorisent économiquement les cours d'eau, les zones humides, les étangs. Il s'agit également de soutenir l'animation des acteurs qui s'impliquent déjà dans la mise en place de ces filières tout cherchant à élargir le cercle des acteurs mobilisés.

Les enjeux concernés

Cet objectif renvoie particulièrement aux enjeux du SAGE suivant :

- Une bonne qualité des eaux superficielles et souterraines pour le maintien de la biodiversité et des usages ;
- La résilience et la fonctionnalité des milieux naturels ;
- Des usages de l'eau, une attractivité et un cadre de vie compatibles avec les ressources en eau.

Les objectifs opérationnels

- 1.1 Développer les débouchés économiques pour les filières alliées de l'eau
- 1.2 Soutenir les projets d'équipements nécessaires pour le développement des filières alliées de l'eau
- 1.3 Développer une filière touristique valorisant les milieux aquatiques et la biodiversité
- 1.4 Porter les filières alliées de l'eau dans la planification territoriale
- 1.5 Préserver et restaurer les prairies et les haies

Objectifs opérationnels	Plus-values du SAGE		Règlement : exemples de règles cohérentes avec la stratégie	PAGD : exemples de dispositions cohérentes avec la stratégie	
	Positionnement du SAGE	Niveau d'ambition		Techniques / organisationnelles	Règlementaires
1.1 Développer les débouchés économiques pour les filières alliées de l'eau	Assurer/participer au pilotage stratégique du développement des filières alliées de l'eau	A long terme : mise en place d'une structure type "terres de sources"		• Création d'une commission thématique dédiée au sujet des filières qui aurait pour premier objet de préparer une concertation avec les instances du SAGE et les partenaires agricoles pour identifier collectivement les filières dites "alliées de l'eau" et proposer une priorisation d'intervention. Définition des critères permettant de choisir les filières. (filière élevage, filière bio, autres filières BNI, filière piscicole, filière haie,) • Organisation du lobbying politique avec la Commission Locale de l'Eau • Identification des acteurs : débouchés dans les cantines des grandes métropoles notamment, étude de marchés • Aide au montage de projets / Mise en relation des acteurs • Partie prenante du (des) groupe(s) filière(s) pour la question de l'eau • Montage d'une structure type Terres de Sources • Inscription dans les contrats qui déclinent le SAGE (Rupt de Mad et Esch-Trey) d'indicateurs de suivi et/ou d'objectifs spécifiques à chaque filière • Développer une communication auprès des consommateurs de produits alimentaires issus des filières soutenues	
1.2 Soutenir les projets d'équipements nécessaires pour le développement des filières alliées de l'eau				• Développement d'outils de transformation (séchoirs, chaufferie bois) • Création/restauration des mares pour l'abreuvement • Accompagnement à l'irrigation maraîchage bio (dont audit / diagnostic "Eau" auprès des exploitants pour identifier les besoins d'équipements si demande)	
1.3 Développer une filière touristique valorisant les milieux aquatiques et la biodiversité				• Mise en réseau des acteurs touristiques • Développement de projets de valorisation touristique des milieux aquatiques (en priorité hors Madine) - Etc.	
1.4 Porter les filières alliées de l'eau dans la planification territoriale				• Participer aux instances de planification territoriale : défense de la place des filières et des paysages associés - Etc.	
1.5 Préserver et restaurer les prairies et les haies	Aiguillonner les politiques portées par d'autres acteurs	Augmentation des surfaces en prairie et en haie		• PSE prairie y compris sur Esch Trey • Protection prairies et des haies dans les doc d'urbanisme • Plantation de haies • Schémas de renforcement du maillage bocager sur des secteurs prioritaires - Etc.	Protection des haies dans les doc d'urbanisme

Objectif général 2. Préserver et restaurer la qualité et la fonctionnalité des milieux aquatiques et humides pour renforcer la résilience du territoire notamment face au changement climatique

Rappel de la stratégie

Le parti pris du SAGE est de jouer un rôle d'aiguillon sur les enjeux techniques de l'eau et des milieux aquatiques portés par les acteurs du territoire via son rôle de suivi/évaluation, qui rend compte des efforts réalisés par les différents acteurs en charge de ces enjeux et en premier lieu les collectivités gemapiennes mais également le conseil agroécologique. Il entend ainsi pousser les acteurs locaux à mettre en œuvre des actions de préservation et de restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques ambitieuses, dans une logique de solutions fondées sur la nature.

Les enjeux concernés

Cet objectif renvoie particulièrement aux enjeux du SAGE suivant :

- Une bonne qualité des eaux superficielles et souterraines pour le maintien de la biodiversité et des usages ;
- La résilience et la fonctionnalité des milieux naturels ;
- Des usages de l'eau, une attractivité et un cadre de vie compatibles avec les ressources en eau

Les objectifs opérationnels

- 2.1 Préserver et restaurer les zones humides (y compris étangs remarquables et zones humides forestières)
- 2.2 Préserver et restaurer la qualité des cours d'eau
- 2.3 Rétablir la continuité écologique
- 2.4 Restaurer l'hydromorphologie

Objectifs opérationnels	Plus-values du SAGE		Règlement : exemples de règles cohérentes avec la stratégie	PAGD : exemples de dispositions cohérentes avec la stratégie	
	Positionnement du SAGE	Niveau d'ambition		Techniques / organisationnelles	Règlementaires
2.1 Préserver et restaurer les zones humides (y compris étangs remarquables et zones humides forestières)	Aiguillonner les politiques portées par d'autres acteurs	Définir des secteurs prioritaires (amont bv / amont Madine) de préservation/restauration de zones humides ordinaires ? Cf. contrat ? Nbre de plans de gestion de zones humides remarquables ? Valorisation inventaire PNR	Règles pour protéger les zones humides	• Intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme • restaurations zh - mares/secteurs prioritaires • inventaires ZH à poursuivre /compléter ? • zones tampons en sortie de drainage etc.	Protection des ZH dans les documents d'urbanisme ?
2.2 Préserver et restaurer la qualité physico-chimique des cours d'eau		Définir des secteurs prioritaires (amont bv / amont Madine) ? Cf. contrat ? Obj nitrates dans les cours d'eau	Règles spécifiques sur les AAC, zones stratégiques ? Encadrement des épandages ?	• Priorisation des secteurs (Zones les plus contributives) pour orienter les actions de restauration/protection et le suivi-qualité eau • Reconnaissance du bassin versant Rupt de Mad comme une AAC ? Ou zone stratégique ? Délimitation des sous bassins les plus contributeurs • Mise aux normes assainissement non collectif sur les secteurs prioritaires amont • Assainissement collectif : amélioration des rendements • Encadrement de la filière méthanisation : possibilité de traduire en règles ou dispositions à portée réglementaire à étudier lors de la rédaction des documents du SAGE • Préservation et restauration de la végétation rivulaire • Évolution des pratiques vers l'agroécologie (Agrimieux, dispositifs d'hydraulique douce, PSE, expérimentations, lien de cohérence avec le développement des filières alliés de l'eau...) etc.	
2.3 Rétablir la continuité écologique		Fixer un nombre d'obstacles à traiter ? Cf. contrat ? Objectif sur Arnaville ?		• Travaux de continuité	
2.4 Restaurer l'hydromorphologie (qualité physique) des cours d'eau		Définir des secteurs prioritaires (amont bv ? Cf. contrat ?)		• Travaux de restauration hydromorphologique • Analyse impact écologique du débit réservé Arnaville sur le marnage de Madine • etc.	

Objectif général 3. Promouvoir une gestion quantitative de la ressource en eau prudente afin de renforcer le bon fonctionnement des milieux naturels et soutenir ainsi les usages de l'eau existants

Rappel de la stratégie

Face aux incertitudes du changement climatique et en cohérence avec son ambition de préserver les milieux, la stratégie du SAGE choisit une logique de mobilisation de nouveaux volumes d'eau pour les usages prudente. Le SAGE donne ainsi la priorité aux milieux afin de renforcer la robustesse de leur bon fonctionnement et conforter ainsi les usages de l'eau actuels – la mobilisation des volumes résiduels pour les usages n'étant envisagée que de manière exceptionnelle et le stockage des flux hivernaux apparaissant peu cohérent avec le positionnement du SAGE.

Les enjeux concernés

Cet objectif renvoie particulièrement aux enjeux du SAGE suivant :

- La résilience et la fonctionnalité des milieux naturels ;
- Des usages de l'eau, une attractivité et un cadre de vie compatibles avec les ressources en eau.

Les objectifs opérationnels

3.1 Réaliser des économies d'eau

3.2 Respecter les volumes prélevables en période de basses eaux

3.3 Améliorer la connaissance pour une gestion quantitative de la ressource en eau plus fine

	Plus-values du SAGE		Règlement : exemples de règles cohérentes avec la stratégie	PAGD : exemples de dispositions cohérentes avec la stratégie	
Objectifs opérationnels	Positionnement du SAGE	Niveau d'ambition		Techniques / organisationnelles	Règlementaires
3.1 Réaliser des économies d'eau	Aiguillonner les politiques portées par d'autres acteurs	10% d'économie d'eau		• Accompagnement des acteurs (publics et privés, gestionnaires AEP) pour réaliser des économies d'eau • Amélioration des réseaux AEP • Sensibilisation, communication sur les dispositifs d'économie d'eau Etc.	
3.2 Respecter les volumes prélevables		Respect des débits objectifs et volumes prélevables	Intégrer les décisions de l'étude quantitative(Règles spécifiques sur les volumes prélevables et leur répartition entre usages, respect des débit objectifs)	• Suivi des prélèvements • Prise en compte dans la planification des volumes prélevables Etc.	
3.3 Améliorer la connaissance pour une gestion quantitative de la ressource en eau plus fine				• Accompagner la définition des débits réservés dans des cadres collectifs (Arnaville/Madine, sources AEP, etc) • Définition de débits réservés au niveau des sources AEP • Étude complémentaire de gestion quantitative hors période de basses eaux pour anticiper les arbitrages face à d'éventuels besoins à long terme pour les filières soutenues • Analyse des opportunités éventuelles offertes par des modes de gestion des étangs permettant une utilisation de l'eau pour les filières agricoles soutenues par le SAGE Etc.	

Objectif général 4. Catalyser le lien social autour de l'eau et des milieux aquatiques, dans leurs dimensions sensible, culturelle et patrimoniale

Rappel de la stratégie

Ce quatrième objectif est également au cœur de la stratégie votée par la Commission Locale de l'Eau. Le SAGE entend ici donner du sens à son action dans le territoire, en faisant de l'eau et des milieux aquatiques un support de lien social. Il s'agit pour cela de valoriser les milieux aquatiques dans des dimensions directement accessibles pour les habitants du territoire, car fondées sur le « sensible » et l'expérience vécue au quotidien.

Les enjeux concernés

Cet objectif renvoie particulièrement aux enjeux du SAGE suivant :

- Des usages de l'eau, une attractivité et un cadre de vie compatibles avec les ressources en eau.

Les objectifs opérationnels

4.1 Organiser des animations culturelles et artistiques autour de l'eau et des milieux aquatiques

4.2 Capitaliser et valoriser dans le territoire les réalisations culturelles et artistiques produites

	Plus-values du SAGE		Règlement : exemples de règles cohérentes avec la stratégie	PAGD : exemples de dispositions cohérentes avec la stratégie	
Objectifs opérationnels	Positionnement du SAGE	Niveau d'ambition		Techniques / organisationnelles	Règlementaires
4.1 Organiser des animations culturelles et artistiques autour de l'eau et des milieux aquatiques	Assurer le pilotage stratégique de la mise en place de démarches participatives	X partenariats/événements ? publics diversifiés (grand public, élus, scolaires, etc) ?		• Mise en place d'un appel à projet/réponse à des appels à projets culturel-eau • Partenariats pérennes avec les institutions culturelles du territoire • Organisation d'événementiels (chantiers participatifs patrimoine, fête patrimoine eau, radio locale...) Etc.	
4.2 Capitaliser et valoriser dans le territoire les réalisations culturelles et artistiques produites				• Déploiement de dispositifs donnant à voir les productions/les attachements mis en valeur dans 4.1 (ex : atlas socio-culturels) Etc.	

Objectif général 5. Conforter et renforcer la mobilisation collective du territoire pour agir sur les enjeux du SAGE

Rappel de la stratégie

Au-delà d'être un document de planification de portée juridique, qui produirait « mécaniquement » ses effets, le SAGE est aussi et surtout une démarche, dotée d'une stratégie votée collégialement, laquelle doit être durablement portée et incarnée pour être reconnue et crédible. C'est le rôle politique de la Commission Locale de l'Eau, soutenue par sa cellule d'animation et le PNrL, en tant que structure porteuse ayant des compétences très synergiques avec la stratégie du SAGE, de développer cette crédibilité sur le territoire Rupt de Mad, Esch Trey. Cela nécessite un bon fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau, instance de débat et lieu des délibérations visant à faire valoir les objectifs du SAGE, avec comme cheville ouvrière la cellule d'animation et la structure porteuse (a minima en soutien technique - maîtrise d'ouvrage des études - administrative, etc.). Au-delà des choix stratégiques plus thématiques renvoyant aux objectifs généraux 1 à 4, la stratégie du SAGE a identifié des fonctions transversales qui participent pleinement à assurer cette mobilisation collective : évaluer/suivre/alerte ; assurer une vigilance sur les sujets émergents : animer les instances du SAGE

Les enjeux concernés

Cet objectif renvoie particulièrement à l'enjeu du SAGE suivant :

- Une organisation permettant une implication solidaire et durable des acteurs et une sensibilisation des usagers

Les objectifs opérationnels

5.1 Animer les instances du SAGE

5.2 Assurer une fonction suivi/évaluation/alerte

5.3 Assurer une vigilance/veille sur les sujets émergents

	Plus-value du SAGE		Règlement : exemples de règles cohérentes avec la stratégie	PAGD : exemples de dispositions cohérentes avec la stratégie	
Objectifs opérationnels	Positionnement du SAGE	Niveau d'ambition		Techniques / organisationnelles	Règlementaires
5.1 Animer les instances du SAGE				• Formation des membres des instances • Coordination avec les services de l'État sur les dossiers intéressants le SAGE • Préparation des avis à rendre • Animation des différentes instances du SAGE dont Commissions thématiques à mobiliser en lien avec les contrats Etc.	
5.2 Assurer une fonction suivi/évaluation/alerte				• Tableau de bord du SAGE • Mise en visibilité des progrès réalisés et des efforts qui restent à fournir : animation, communication, • Communication et portée à connaissance des objectifs du SAGE (et les conditions nécessaires pour les atteindre par exemple rejets assainissement) et des efforts que chacun doit mener (différentes cibles dont les élus du territoire) • Participation/coordination des études de suivi-connaissance nécessaires aux acteurs pour mettre en œuvre les projets SAGE dans des contextes multiacteurs complexes. A court terme deux sujets : débits réservés d'Arnaville ; Plan Grand Lac. Etc.	
5.3 Assurer une vigilance/veille sur les sujets émergents				• Identification des sujets à approfondir et à mettre en débat avec les instances • Pilotage d'études/connaissances sur les sujets identifiés comme émergents ou orphelins Etc.	

ANNEXE 1. LES ENJEUX DU SAGE RUPT DE MAD ESCH TREY ARRETES PAR LA COMMISSIONS LOCALE DE L'EAU EN 2023



Les 5 enjeux non hiérarchisés du SAGE Rupt de Mad Esch Trey dans le contexte du changement climatique

Enjeu : ce que l'on peut gagner ou perdre dans la gestion de l'eau sur le territoire du SAGE dans les années à venir.



Enjeu Qualité :

Une bonne qualité des eaux superficielles et souterraines pour le maintien de la biodiversité et des usages.



Enjeu Quantité :

Un équilibre quantitatif durable des ressources en eau souterraines et superficielles satisfaisant les besoins pour les milieux et les usages notamment en période d'étiage.



Enjeu Milieux/Biodiversité :

La résilience et la fonctionnalité des milieux naturels.



Enjeu Usages/Attractivité/Aménagement du Territoire :

Des usages de l'eau, une attractivité et un cadre de vie compatibles avec les ressources en eau.



Enjeu Gouvernance/Communication :

Une organisation permettant une implication solidaire et durable des acteurs, et une sensibilisation des usagers.

ANNEXE 2. LES TEMPS FORTS DE L'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE DU SAGE

La stratégie du SAGE a été élaborée dans le cadre d'une démarche participative impliquant les commissions thématiques et le Bureau de la CLE, qui s'est déroulée de mars 2025 à février 2026. Elle s'est déroulée en plusieurs étapes.

1) La première étape a consisté à construire un **scénario de référence « sans SAGE »**, à partir de l'hypothèse théorique d'absence d'efforts supplémentaires pour améliorer la gestion de l'eau sur les bassins versants au-delà de ce qui est déjà mis en œuvre aujourd'hui. Ce scénario « sans SAGE », présenté en Bureau de la Commission Locale de l'Eau le 2 juin 2025 puis en Commission Locale de l'Eau le 25 juin 2025, est un scénario global, c'est-à-dire portant sur l'ensemble des thèmes de l'eau et des milieux aquatiques. Il débouche sur une image projetée en 2045 illustrant *a contrario* les raisons qui justifient l'existence d'un SAGE.

2) Munie de cette précieuse référence « sans SAGE », l'étape suivante, plus proactive et plus participative, a mobilisé **les trois Commissions Thématiques du SAGE (Milieux naturels, Usages, et Qualité)** qui ont constitué la véritable cheville ouvrière de cette réflexion stratégique. Ainsi, chaque Commission s'est réunie une première fois sur une demi-journée (juillet 2025) et une deuxième fois sur une journée entière (septembre 2025) afin d'élaborer des hypothèses contrastées thématiques puis des scénarios contrastés thématiques pour chacun des enjeux du SAGE, considérés à l'horizon 2045. Rappelons que ces enjeux ont été validés par la Commission Locale de l'Eau en 2023.

3) Le **Bureau de la Commission Locale de l'Eau du 21 octobre 2025**, sur la base des enseignements des commissions thématiques, a ensuite choisi de proposer de travailler sur trois trames de scénarios stratégiques contrastés, chacun devant être défendable, plausible et distinct. Ces trames ont été présentées à la **Commission Locale de l'Eau du 21 novembre 2025**.

4) Elles ont ensuite été déclinées en **3 stratégies contrastées**. Celles-ci ont été présentées et discutées au **Bureau du 9 janvier 2026**.

5) Pour éclairer le choix de la CLE, les **trois Commissions Thématiques** ont à nouveau été réunies le 27 et 30 janvier 2026 afin d'analyser les atouts, risques et faiblesses de chacune de ces stratégies du point de vue de leurs thématiques.

6) Un dernier **Bureau de CLE a eu lieu le 13 février 2026** pour présenter les enseignements des travaux des Commissions Thématiques et préparer les modalités de choix d'une stratégie pour le SAGE par la Commission Locale de l'Eau.

7) Enfin, le 27 février 2026 à Thiaucourt, la Commission Locale de l'Eau a choisi une stratégie pour le SAGE, parmi les 3 scénarios stratégiques proposés. La stratégie retenue (socle + scénario n°2) a été votée à une large majorité (25 voix sur 36 membres de la CLE).

Schéma d'ensemble de la démarche d'élaboration des scénarios stratégiques contrastés du SAGE

Bureau 2/06/2025

CLE 25/06/2025

→ Présentation et validation du scénario « sans SAGE »

Commissions thématiques
Juillet 2025

→ Préoccupations et solutions envisageables

Commissions thématiques
Septembre 2025

→ Déclinaison des hypothèses thématiques en trames de scénarios thématiques

Analyse transversale

« Socle » du SAGE

Dimensions stratégiques et leurs options

DS1 : Posture du SAGE/aménagement du territoire

DS2 : Philosophie mobilisation de la ressource

DS3 : Approche de la participation

Bureau 21/10/2025

→ Choix de 3 combinaisons d'options (trames de scénarios stratégiques)

	Option 1	Option 2	Option 3
DS 1 : posture / aménagement du territoire	Excellence technique au service de la qualité du territoire	Accompagnement des filières pour les usages de l'eau	Excellence technique articulée à l'accompagnement d'une filière spécifique
DS 2 : philosophie de mobilisation de la ressource	Priorité aux milieux, mobilisation exceptionnelle de nouvelles ressources	Option 3 : accompagnement économique eau	Mobilisation encadrée de nouveaux volumes d'eau pour le développement du territoire
DS 3 : approche de la participation	Formation, sensibilisation, consultation	Lien social, actions d'immersion, école, culturelle et patrimoniale	Accompagnement économiques eau

CLE 21/11/2025

→ Validation des trames de scénarios stratégiques

Bureau 9/01/2026

→ Présentation des 3 scénarios stratégiques

Commissions thématiques
Janvier 2026

→ Analyse atouts/risques des 3 scénarios stratégiques

Bureau 13/02/2026

→ Préparation modalités choix d'une stratégie par la CLE

CLE 27/02/2026

→ **Choix d'une stratégie pour le SAGE**